L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 9 MAI 1850.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE. No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 9 MAI.

LISTE DES LOIS.

Nous publions aujourd'hui la liste des lois et résolutions votées pendant la dernière session de la Législature. Voir la deuxième page du journal.

CONSEILS MUNICIPAUX.

Les séances des Conseils de la 1re et de la 2e municipalité ont été levées hier à une heure si avancée de la soirée que nous n'avons pu en rendre compte.

Un message du Maire transmis au Conseil de la 1re Municipalité a été lu à l'ouverture de la séance. M. Crossman rappelle aux aldermen les nouveaux devoirs qu'ils auront à remplir en vertu de différentes lois votées pendant la dernière session de la Législature et qui touchent principalement aux finances, à l'imposition des taxes, à l'adjudication des travaux publics, à l'élection et à la destitution des officiers, etc., etc. Une autre loi crée un tribunal nouveau sous le titre de *Cour du Maire*; il y a des arrangemens à prendre pour que cette Cour puisse siéger. Il y a encore une loi qui autorise les Conseils municipaux à établir des maisons de refuge pour les enfans qui commettent des délits.

Le Maire appelle ensuite l'attention du Conseil sur la pitoyable condition de la rue de la Levée (Front Levee) qui est devenue presque impraticable. Il recommande aussi de paver cette rue ainsi que la rue de Chartres en blocs de granit carrés.

Cette partie du message qui a rapport à la commission de liquidation a été référée au comité de finances et à l'avocat du Conseil. Cette autre partie qui a rapport aux arrangemens à prendre pour l'organisation de la Cour du Maire a été référée au comité judiciaire auquel ont été adjoints le Maire et le Recorder. La recommandation relative au pavage de la rue de la Levée et de la rue de Chartres a été renvoyée à l'examen du comité des améliorations.

Une lettre de Mme de Pontalba demandant que les deux trottoirs en face de ses maisons soient d'une largeur égale et que les deux rues soient pavées en blocs de granit, a été également référée au comité des améliorations.

M. Clark, rapporteur du comité chargé de fixer les salaires des officiers, d'examiner les livres des trésoriers, etc., a déclaré que le comité avait rempli ce devoir. Tout est exact dans les comptes des officiers. Le comité soumet une ordonnance divisant la municipalité en trois districts et nommant un commissaire par district avec un salaire de $900 par an. Il présente aussi un projet d'ordonnance déterminant le chiffre du salaire des officiers. Voici quelques-uns de ces chiffres: Recorder $3000; Trésorier $3000; Contrôleur $2500; Surintendant des écoles publiques $1,800; Imprimeur $2,500: Gardes de nuit $40 par mois. Le Conseil a ordonné l'impression du rapport et des projets d'ordonnances et les a mis à l'ordre spécial du jour de samedi prochain.

Dans le Conseil de la 2me Municipalité une ordonnance semblable a été adoptée. Elle fixe le salaire du recorder à $3,000 et celui de l'imprimeur à un chiffre égal. Le collecteur des droits de levée sur les navires aura une commission de 2 1|2 pour cent, et le collecteur sur les steamboats une semblable commission. Le collecteur des taxes sur les cafés, les marchands, etc., et le collecteur des taxes sur les drays, charrettes, etc., auront aussi 2 1|2 pour cent de commission.

Le Conseil a nommé ensuite pour ses imprimeurs MM. Crockett, Frost & Co, du *Crescent*, et comme collecteurs de taxes MM. Rick et Pierson. M. Randall Hunt, titulaire actuel, a été réélu avocat de la Municipalité, et M. Edward T. Parker, assistant avocat.

Voici les autres nominations:

Voyer du 1er District—A G Blanchard.
Voyer du 2me District—Harrison.
Notaire—Wm Monaghan.
Collecteur de taxes sur drays—F H Quirk.
Collecteur de taxes sur les marchands et cafés—M Myers.
Commis du Recorder—C V Jonte, titulaire actuel.
Collecteur de taxes sur navires—W H Rice.
Collecteur de droits de levée sur les steamboats et les chalands—C W Lyttle.
Médecin de la maison de travail—Dr S W Dalton.
Commissaire du marché Ste Marie—John Carbary.
Commissaire du marché Poydras—J Nolan.
Commissaire du marché de la rue des Dryades—F B De Grey.
Commissaire du marché de l'Annonciation—Jacob Young.
Premier lieutenant de la garde de nuit—Charles Petrie.
Second lieutenant de la garde de nuit—S L Beelman.
Sergens de la garde de nuit—MM. Hughes, Hazard Sullivan et Daly.
Gardien de la maison de travail—H J Williams.
Député gardien—J Worrell.
Commissaire du 1er ward—J H Burroughs.
Commissaire du 2me ward—Robert Hamilton.
Commissaire du 3me ward—Benjamin Oliny.
Commissaire du 4me ward—B Turner.
Commissaire du 5me ward—L C Dillard.
Commissaire du 6me ward—F Young.
Commissaire du 7me ward—O'Brien.
Secrétaire du Conseil—John Calhoun.

Nous avons reçu hier soir la visite de F. Wood, la victime la plus maltraitée de l'explosion du *Louisiana*. Le malheureux a perdu ses deux bras et ne peut plus pourvoir lui-même à ses moyens de subsistence.

Nous venons au nom de l'humanité implorer pour lui la charité publique. Que les âmes sensibles se représentent la situation désespérée de cet infortuné qui n'aura plus qu'à mourir si la pitié des hommes l'abandonne. L'offrande la plus humble sera reçue avec reconnaissance et l'aidera à supporter sa triste existence. Une liste de souscription est ouverte au bureau de l'*Abeille*, entre les mains du caissier.

Théâtre d'Orléans.—Ce soir, le *Prophète* pour la rentrée de Mme Devriès. Qu'on ne l'oublie pas!

Bourrasque.—Hier matin, entre 3 et 4 heures, un violent orage accompagné de grêle a éclaté sur notre ville. Pendant un quart d'heure le vent a soufflé avec une telle force que l'on a cru qu'un ouragan allait se déchaîner. Plusieurs bateaux à vapeur ont eu leurs cheminées renversées et l'un d'eux a été entraîné de l'autre bord du fleuve; il a reçu quelques avaries dans sa coque. Deux navires mouillés dans le port de la 2me Municipalité, ont rompu leurs amarres et sont allés aborder à Gretna.

Un grand arbre planté dans la rue Tchoupitoulas a été déraciné.

Enquête.—Le coroner a tenu hier une enquête sur le corps de Marie Augustine, femme de couleur, morte des suites d'une blessure qu'elle avait reçue à la tête [illegible] que nous avons publiées. L'[illegible] avait à la main un fusil qu'il ne croyait pas chargé et, pressant la détente, il logea une balle dans la tête de Marie Augustine, appartenant à M. Médéric. Le verdict du coroner a été conforme aux faits déjà connus.

Police.—William Moore, accusé de s'être caché pendant la nuit à bord d'une goëlette mouillée dans le nouveau bassin, pour y commettre un vol, a été envoyé par le recorder Baldwin devant la 1re Cour de Di[strict].

John Trémé a été interrogé par le recorder Genois et envoyé devant la Cour criminelle pour répondre à une accusation de voies de fait sur la personne de Joseph Gallade.

Eugène Bassinet et Morris Schooler, ont été envoyés devant la 1re Cour de District pour avoir acheté des objets qu'ils savaient avoir été volés.

ARRIVEE DE L'OHIO.

Nouvelles de la Havane.

Le steamer *Ohio*, commandant Schenck, est arrivé hier matin dans notre port, venant de New-York, après avoir touché à Charleston et à la Havane. Arrivé le 3 courant dans cedernier port, il l'a quitté le 5 au matin. L'*Ohio* a été assailli à quelques lieues de la ville par la bourrasque qui a soufflé avec tant de violence vers 4 heures du matin.

Les nouvelles de la Californie que nous nous [illegible] que [illegible] l'*Alabama*. Ce dernier [illegible] Georgia [illegible] le 2 [illegible] à la Havane et [illegible]

pour New-York. Il avait à bord environ cent trente passagers.

Le *Falcon* devait partir de la Havane le 5 au soir pour Chagres avec quatre cent quatre-vingts passagers.

L'*Ohio* avait deux cent quatre-vingts passagers dont trente-deux de la Havane, onze de Chagres et deux cent trente-sept de New-York. Deux cents de ces derniers sont en route pour la Californie où ils se rendront par la voie de l'isthme. Ils retourneront à la Havane sur l'*Ohio* pour prendre le *Georgia* qui doit partir pour Chagres le 20 de ce mois.

L'*Ohio* a les malles de l'Orégon, de la Californie et de la côte du Pacifique. Il nous a apporté des journaux de la Havane d'une date récente. Nous n'y trouvons presque rien de fait de nouvelles. La chaleur est très grande mais les cas de choléra n'augmentent pas. Presque toutes les troupes formant la garnison à la Havane ont été envoyées à l'intérieur où elles sont à l'abri de l'épidémie.

Le bateau de la malle anglaise *Severn* a dû quitter le port de la Havane pour Mobile le 5 de ce mois.

Les journaux de l'île de Cuba s'occupent beaucoup du projet d'invasion. Il va sans dire qu'ils narguent d'avance les envahisseurs et leur promettent une chaude réception. Ils expriment l'espoir que le Président des Etats-Unis interviendra de nouveau pour prévenir un débarquement.

Pointe-Coupée.—L'*Echo de la Pointe-Coupée* nous apprend qu'une crevasse s'est déclarée le 28 avril sur l'habitation de M. Sterlin. La brèche a plusieurs arpents de largeur. Une grande partie du pays est déjà inondée.

CONGRES.

Senat, 1er mai.—Le bill pour augmenter l'effectif de l'armée et pour encourager l'enrôlement est pris en considération et passe.

La résolution de M. Miller relative à l'expédition de M. Grinnell pour aller à la recherche de Sir John Franklin, est pris en considération.

M. Clay se prononce en faveur de la mesure.

M. King croit qu'il vaudrait mieux que le gouvernement prit l'initiative et envoyât des bâtimens de l'Etat dans les mers du Nord.

M. Miller prend la parole en faveur de sa résolution.

M. Foote fait un discours dans lequel il reproche à l'administration de n'avoir pris aucune mesure pour concourir à la délivrance du navigateur anglais. S'il y a quelque chose à faire, que le gouvernement agisse seul et sans l'intervention des particuliers. Le projet de M. Grinnell n'est peut-être pas une spéculation, mais il en a vraiment l'air.

M. Pearce répond à M. Foote et défend l'administration.

La résolution passe par 28 voix contre 16.

Chambre des Représentans.—M. McLean demande la prise en considération du bill relatif à la Monnaie. Les établissemens que nous possédons ne suffisent plus à transformer en monnaie les métaux précieux que l'on porte à la Monnaie.

On s'oppose à la motion.

M. Preston King propose à la Chambre de se constituer en comité général pour délibérer sur le bill du recensement.

Il s'élève un débat personnel entre MM. Fitch et Thompson, de la Pennsylvanie.

La Chambre s'ajourne.

Washington.—Le comité de compromis a pris une décision sur la question de l'esclavage. M. Clay écrit en ce moment le rapport qui doit accompagner le bill.

Steamer.—On attend incessamment à New-York le steamer *Washington*, venant de Brême.

Accident.—Le 29 avril, le remorqueur *Princeton*, remontant la baie de New-York, a chaviré la chaloupe du navire de guerre suédois *Najaden*. Sur huit personnes qui s'y trouvaient trois seulement ont été sauvées.

Une catastrophe a St-Louis.—Une affreuse catastrophe est arrivée à St-Louis le 1er de ce mois. Un grand nombre de jeunes personnes s'étaient réunies dans les salons de Laclede, cinquième rue, pour célébrer le 1er jour de mai. On comptait environ trois cents enfans et grandes personnes. Au milieu de la danse, le plancher s'est affaissé et toute cette masse a été précipitée au rez de chaussée. Mais les poutres du rez-de-chaussée ont également cédé sous le poids et le choc, et toutes ces personnes descendues d'une si triste façon du premier étage se sont vues précipitées dans la cave où il y avait malheureusement quatre pieds d'eau. C'était un affreux pêle-mêle. Une dame Pomeroy qui avait été seulement étourdie par la chute a été noyée. Les pompes sont accourues aussitôt sur le lieu du sinistre pour enlever l'eau de la cave à l'aide des tuyaux tandis que les secours s'organisaient. Chose miraculeuse, il n'y a eu que deux femmes tuées, Mme Pomeroy et une dame Heakey. Soixante-une personnes ont été plus ou moins grièvement blessées.

PANAMA.

Nous avons reçu par l'*Ohio* des journaux de Panama jusqu'au 20 avril. Les affaires étaient languissantes dans cette ville et les voyageurs s'embarquaient rapidement pour San Francisco.

Le Congrès de la Nouvelle-Grenade a désigné, dans la séance du 7 mars, pour vice-président de la République, le général Jose M. Obando. MM. Diego Fernando Gomez et Joaquim Jose Gori ont refusé le poste de juges de la Cour Suprême qui leur avait été offert: mais le Congrès a insisté pour qu'ils l'acceptassent.

Le choléra continue à sévir dans le voisinage de Bogota.

Le vapeur à hélices *Carolina* est parti de Panama le 15 avril avec 250 passagers pour San Francisco. On pensait qu'il ferait le voyage en seize jours, car il ne devait s'arrêter en route que dans un seul port, Acapulco.

Le journal *Panamenian* a arboré la candidature du général Jose Maria Mantillac pour la vice-présidence de la Nouvelle-Grenade.

L'évêque de Panama, Juan Francisco Manfredo, a succombé à une attaque d'apoplexie le 4 de ce mois à Santiago de Veraguas.

Le théâtre Américain de Panama est en pleine prospérité.

Coup de vent.—Nous lisons dans le *Vigilant*, du 4 courant:

Hier dans la matinée, un fort ouragan a désolé les bords du Bayou-Lafourche et quelques propriétés de notre ville. Toits, barrières, arbres ont été balayés par la bourrasque et les débris, répandus au loin. L'*Eliska* qui se trouvait en ce moment dans le bayou a payé son tribut à la tempête; ses cheminées ont été rasées et ont fait au bateau quelques avaries, qui par bonheur seront facilement réparées.

[illegible] Nous lisons dans le *Messager* de samedi dernier:

Notre paroisse qui [illegible] présent, avait eu peu à souffrir de la crue [illegible] à ce moment en celui-ci [illegible] Trudeau (rive gauche du fleuve). [illegible]

avons déjà citée, ceux de M. Antoine Boudousqué, notre sénateur, et de M. Lepice. Le premier, quoique n'ayant rien à redouter du désastre, a envoyé à *ses frais* un steamboat pour transporter les matériaux, et le second a immédiatement envoyé tout son monde avec brouettes, outils &c., qu'il a lui-même précédés, ordonnant avant son départ d'atteler les travaux de son moulin à scie pour ne laisser que des matériaux propres à boucher les crevasses. Honneur à notre Sénateur! Honneur à M. Lepice!

Election de juges.—Une élection de juges a eu lieu lundi à Mobile. Voici les candidats élus:

Juge de la Cour de Circuit—A. A. Coopen.
Juge de la Cour de Cité—A. McKinstry.
Cour des Prouves—M. Ruiz.

Nous reproduisons à la requête de plusieurs de nos abonnés l'article suivant qui a déjà paru dans un journal de cette ville:

SUR LA MORT DE JOHN C. CALHOUN.

Citoyens des Etats-Unis, vous qui habitez cette terre classique de la liberté, qui s'étend maintenant des bords du Pacifique aux frontières du Canada dont les habitants vous tendent les bras pour vous serrer sur leurs cœurs et vous donner le titre de frère;

Grand peuple qui avez conquis le titre de nation par le traité de 1783; qui savez conserver un gouvernement fondé sur les bases admirables et solides exprimées dans l'Adresse de 1776, rédigée par l'illustre Thomas Jefferson, et par la Constitution des Etats-Unis signée par l'immortel Washington;

Citoyens des Etats-Unis, qui par l'effet d'un esprit [illegible] l'administration [illegible] qui saluent et respectent votre [illegible] symbole de l'union, de la force, [illegible] dont vous jouissez, et de votre grande prospérité;

Grand peuple! dont l'esprit philosophique et l'amour de l'humanité sont puisés dans le christianisme, vous couvrez vos vastes territoires d'institutions gratuites, vous développez l'instruction publique; vous possédez un grand nombre d'Universités, pouvant faire atteindre à l'homme le dernier degré de la science, de la morale et de la patrie;

Peuple souverain, ne connaissant de supérieur que la Constitution de votre pays et ses lois; vous qui avez toujours rendu justice au premier parmi ses égaux, écoutez!!! John C. Calhoun, l'illustre citoyen de la Caroline du Sud, le grand orateur à la parole brillante, cette âme de feu, vient, au dernier Congrès, après avoir épuisé ses forces physiques en défendant vos intérêts les plus chers, de terminer sa carrière; mais son âme de feu s'est élancée vers les cieux et recevra la récompense de ses brillantes qualités. John C. Calhoun est mort!

A l'heure sonnée, annonçant le déplorable événement, les membres du Congrès sont frappés de stupeur; les deux Chambres s'ajournent, et chacun, dans le plus grand silence, la tête baissée, la douleur dans les traits, prend le sentier qui doit le conduire à son domicile: la population de Washington City éprouve les émotions des membres du Congrès; l'on n'entend que ces mots: John C. Calhoun est mort!

Le bruit du canon d'heure en heure, le télégraphe électrique, annoncent dans les Etats-Unis ce grand malheur; le négociant s'écrie: John C. Calhoun n'est plus; les artisans suspendent leurs travaux, les tribunaux s'ajournent, les avocats se retirent frappés de tristesse, et l'on entend de toutes parts: John C. Calhoun est mort!

Dans les campagnes, le fermier arrête sa charrue, le bucheron, prêt à faire tomber un arbre, s'appuie sur sa hache; le peuple des villages accourt pour s'assurer de ce grand événement: l'écho répète au loin, dans les forêts comme dans les vallées, c'est mots lugubres: John C. Calhoun est mort!

Les habitants des Etats du Sud, en apprenant cette grande calamité, s'écrient: Nous avons perdu notre grand protecteur, mais avant de terminer sa glorieuse existence, la grande question est décidée, il avait allumé le flambeau qui doit éclairer toute l'Union, qui doit empêcher sa dissolution; le grand Webster a été convaincu par notre illustre concitoyen; les Etats sont souverains, eux seuls décideront pourront décider la grande question de l'esclavage. Le proviso Wilmot est à jamais enseveli sous les ruines qu'il nous préparait. Le grand citoyen a triomphé; l'Union reste noble, pure et indissoluble: puis, revenant à leurs sentiments de douleur, chacun verse des larmes en s'écriant: John C. Calhoun est mort!!!

Tel est le sentiment général de grand peuple américain: divisés dans la paix par des partis qui comprennent différemment l'art de gouverner, unis dans la guerre pour vaincre leurs ennemis, et toujours unanime à la mort d'un grand citoyen pour rendre justice à son patriotisme, à ses talents, à son intégrité. Le grand citoyen de la Caroline du Sud, cet homme illustre dans le Sénat des Etats-Unis, laisse une mémoire impérissable dans les fastes de notre histoire. Ici je m'arrête, en prononçant ces mots mille et mille fois répétés: John C. Calhoun est mort!!!

BERNARD MARIGNY.

CONSEIL-GENERAL.

Séance de lundi, 6 mai 1850.

Le Conseil de la ville de la Nouvelle-Orléans, se réunit aujourd'hui, conformément à la loi, dans la salle des délibérations du Conseil de la 1re Municipalité.

M. Roselius est appelé au fauteuil.

Sur motion de M. Caldwell, M. E. A. Michel, est nommé secrétaire par intérim.

Membres présens.—*Première Municipalité.*—MM. J. Bénit, J. E. Caldwell, C. Roselius; *2me Municipalité*.—MM. G. Allan, Nathan Jarvis, W. C. Tompkins et C. M. Waterman; *3me Municipalité*.—MM. E. A. Bienvenu, J. M. Cucullu, J. J. Lugenbuhl et J. M. Vandegriff.

Membres absens.—*1re Municipalité.*—M. R. Vionnet—1.

Sur motion, le Conseil procède au scrutin à élire un président.

MM. Bénit et Vandegriff sont nommés vérificateurs.

Sur onze voix, M. Roselius en obtient 10; 1 voix perdue.

Conséquemment M. Roselius est déclaré dûment élu président du Conseil.

Le message suivant transmis par le maire, est lu par le secrétaire:

Mairie de la Nouvelle-Orléans, 6 mai 1850.

Au président et aux membres du Conseil-Général de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Messieurs:—Je vous transmets ci-inclus les noms des citoyens qui ont été élus membres du Conseil-Général, lesquels ont tous prêté serment.

1re Municipalité.—MM. C. Roselius, J. Bénit, J. E. Caldwell, R. Vionnet.

2me Municipalité.—MM. George Allan, N. Jarvis, W. C. Tompkins, C. M. Waterman.

3me Municipalité.—MM. J. J. Lugenbuhl, J. M. Cucullu, E. A. Bienvenu, J. M. Vandegriff.

Je suis, &c.,
(Signé:) A. D. CROSSMAN, maire.

Sur motion de M. Bénit, le président nomme un comité de trois membres pour examiner les titres des membres élus. Le comité se compose de MM. Caldwell, Cucullu et Allan. Il présente le rapport suivant qui est adopté:

Votre comité chargé d'examiner les titres des aldermen du Conseil, rapporte que les membres suivans sont dûment élus: MM. Jules Bénit, E. A. Bienvenu, Nathan Jarvis, J. J. Lugenbuhl, C. Roselius, W. C. Tompkins, J. M. Vandegriff, C. M. Waterman.

M. Vionnet vient occuper son siège.

Sur motion de M. Allan, le président nomme MM. Benit, Bienvenu et Jarvis pour former un comité chargé d'examiner les titres des membres du premier comité.

Le comité présente le rapport suivant qui est adopté:

Le comité chargé de s'informer des titres de MM. J. E. Caldwell, J. M. Cucullu et George Allan, rapporte que ces membres ont été dûment élus et peuvent siéger dans ce Conseil.

M. Caldwell présente la résolution suivante qui est adoptée à l'unanimité:

Résolu que les règlemens du dernier Conseil soient adoptés par le présent Conseil.

Sur motion, le Conseil procède au scrutin à l'élection des officiers devant servir pendant l'année.

M. Jarvis nomme comme candidat pour la place de secrétaire M. J. B. Walton.

M. Lugenbuhl nomme M. G. Pandelli.

MM. Bienvenu et Tompkins, sont nommés vérificateurs. Sur 12 voix, M. Walton en obtient 8 et M. Pandelli 4.

Conséquemment, M. Walton est déclaré dûment élu secrétaire du Conseil, et est invité à prendre son siège.

On propose d'élire le sergent d'armes.

M. Vandegriff, demande que cette élection soit [illegible] Sa motion prévaut.

Sur motion de M. Vandegriff, le Conseil procède à l'élection d'un portier.

M. Bénit nomme comme candidat M. John Mahoney.

MM. Vandegriff et Bénit, sont nommés vérificateurs.

M. Mahoney reçoit 12 voix. Il est conséquemment déclaré dûment élu portier du Conseil.

Sur motion, le Conseil procède à l'élection d'un avocat.

M. Bénit nomme comme candidat M. C. Dufour.

M. Lugenbuhl, nomme M. P. S. Wardield.

MM. Jarvis et Bénit, sont nommés vérificateurs. Sur 12 voix, M. C. Dufour en obtient 10 et M. P. S. Warfield 2.

Conséquemment M. C. Dufour est déclaré dûment élu avocat du Conseil.

Le Conseil procède à l'élection d'un gardien de la pépinière.

[illegible] une lettre de M. F. Garrie et une [illegible] Walton et Bénit sont nommés vérificateurs. Sur douze voix, M. Garrie en obtient, 8 et M. Fenando 3; 1 voix perdue.

Conséquemment, M. Garrie est déclaré dûment élu gardien de la pépinière.

Sur motion, le Conseil procède à l'élection d'un imprimeur.

[illegible]

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

vette requête [illegible] soignée [illegible] au bien public et à la prospérité de notre grande cité.

La Nlle-Orléans a beaucoup souffert l'année dernière d'une épidémie et de l'inondation. Mais je suis heureux de pouvoir dire que depuis quelque temps la Nlle-Orléans est aussi salubre qu'aucune autre ville de l'Union. On a répandu des bruits exagérés sur la mortalité qui régnait ici, et, pour éviter le mauvais effet de ces bruits, je me vois d'autre moyen que de publier toutes les semaines un tableau des maladies et des décès préparé par le Bureau de Santé. Nous ne devons pas craindre de dire la vérité au monde, car la vérité prouverait la fausseté de certaines assertions.

La législature a voté pendant sa dernière session plusieurs lois importantes, qui, je l'espère, amélioreront notre situation financière. J'appelerai particulièrement votre attention sur l'une de ces lois, qui a été approuvée le 20 mars. Elle pourvoit à la liquidation de la dette de l'ancienne ville et de la dette de chaque municipalité; elle confie le règlement de ces dettes à des liquidateurs, chargés du fonds d'amortissement, que le Conseil Général avait jusqu'ici sous son contrôle, à l'exception du stock de la Banque de Commerce et Compagnie des Water-works, dont la direction est confiée au Conseil Général pour l'utilité de la ville. Il est aussi de mon devoir d'appeler votre sérieuse attention sur une question très importante, à savoir, la distribution abondante et à bon marché de l'eau dans toutes les parties de la ville. Je vous ai souvent entretenus de ce sujet, mais je n'ai jamais pu obtenir les résultats désirables qui touchent nos semblables à la commodité, à la propreté et à la sûreté des habitans, mais encore à l'existence humaine. Sans une constante et abondante distribution d'eau, c'est en vain que nous adopterons les mesures hygiéniques et que nous travaillerons à conserver la salubrité publique. Il est triste de penser qu'avec un grand fleuve coulant à nos portes, nous soyons privés d'un élément que l'on prodigue dans des villes moins favorisées. Dans aucun cas le bien public ne doit être sacrifié au bénéfice de petit nombre.

La Banque du Commerce et Compagnie des Water-works est une association incorporée, et les actionnaires pourraient croire que les affaires de l'institution doivent être administrées pour leur avantage particulier. Je n'ai rien à dire contre les droits qu'ils réclament, mais du moment qu'ces droits sont en conflit avec le bien public, on doit songer à [illegible] l'avantage du plus grand nombre. Il est [illegible] que le fleuve de l'eau est [illegible] beaucoup plus élevé qu'elle ne l'a jamais été. Si cette augmentation de la [illegible] par le prolongement des tuyaux [illegible] tre l'eau à la portée de tout le monde, il serait pas au point premier garde de souci que je signale. Mais il n'en a pas été ainsi; malheureusement, et dans les quartiers éloignés j'ai été souvent témoin d'incendies désastreux qui auraient pu être maîtrisés facilement si la Compagnie des Water-works avait fait son devoir. Je vous demanderai si l'intérêt de l'institution ne serait pas favorisé par le prolongement des tuyaux dans toutes les parties de la ville? Sans doute, il faudra tout d'abord faire une assez forte dépense et je conçois qu'il y aurait alors quelque difficulté à déclarer un dividende, mais il est évident en même temps que les revenus ne tarderaient pas à s'accroître de manière à couvrir et au-delà la dépense.

Quoiqu'il en soit, je dois insister auprès de vous sur la nécessité d'une abondante distribution de l'eau, et j'espère que vous verrez à ce que ce résultat se réalise en vertu du pouvoir que vous donne la propriété de cinq mille actions.

La cause de l'instruction publique, un des remparts de nos libres institutions, est, je suis heureux de le dire, irrévocablement assurée parmi nous. La population de notre ville est en ce moment d'environ cent vingt cinq mille habitans, et bien que l'introduction des écoles publiques à la N-Orléans est de date récente comparée à celle des autres villes de l'Union, néanmoins l'admirable système que nous avons adopté donne chaque jour des résultats qui doivent causer une grande joie aux citoyens qui se préoccupent de l'instruction du peuple. Vous trouverez ci-dessous un état détaillé constatant le nombre des élèves qui fréquentent à cette heure les écoles publiques des trois municipalités, savoir:

1re municipalité	2,136	enfans des deux sexes.
2e "	3,092	" " "
3e "	1,056	" " "
Total:	6,284.	

Je ne puis laisser passer cette occasion sans signaler un abus qui tend à se propager parmi nous et qu'il conviendrait de réprimer immédiatement. Nos rues sont encombrées de mendians, la plupart vigoureux, et qui pourraient facilement travailler, ces gens-là préfèrent s'imposer à la charité publique. C'est maintenant une industrie organisée, et ceux qui s'y livrent ont des certificats fabriqués et des enfans maladifs et de chétive apparence qu'ils louent afin de mieux exciter la commisération. Ils profitent aussi très souvent de leur accoutrement déguenillé pour s'introduire dans les maisons et y commettre des vols. Ces individus, qu'il ne faut pas confondre avec les pauvres honnêtes qui ne trouvent pas de travail, sont dangereux, et les citoyens devraient se mettre en garde contre leur hypocrisie appelée à la charité. Pour combattre cet abus, je vous suggérerai d'acheter un terrain et d'y construire un dépôt où seront conduits les mendians que l'on fera travailler. Il sera peut-être nécessaire que la législature vote une loi à cet effet et que les trois municipalités concourent au projet, mais je crois utile d'y appeler dès aujourd'hui votre attention.

Un autre abus encore plus criant est l'extension que prend le vagabondage parmi les enfans des deux sexes. On les voit en grand nombre dans nos rues et ils adressent souvent des propos obscènes aux passans, tandis que sur la levée ils se livrent à un pillage systématique de coton, du sucre et des autres denrées. Malheureusement ces enfans sont encouragés dans le vice par des parents dépravés; leurs mauvais penchants ne sont réprimés ni par la famille ni par l'éducation et ils sont le germe d'une génération qui après avoir commis de simples délits ne reculera pas devant la perpétration de crimes odieux. Ces faits sont une triste vérité.

Bien qu'ayant de mon pouvoir officiel j'ai fait plusieurs fois la police arrêter les enfans vicieux dont je parle, ils ont été immédiatement réclamés par leurs parents, et comme il n'y avait pas d'accusation directe à formuler contre eux, on a du les rendre à la liberté et au vice. Des officiers de police m'ont appris que de toutes jeunes filles appartenant à ces familles dégradées, se livrent à la plus honteuse prostitution. Je parle sans réserve afin que vous vous appliquiez à combattre la corruption hideuse qui règne dans une classe de notre population.

Je désire appeler particulièrement votre attention sur un sujet dont j'ai déjà entretenu vos prédécesseurs, et qui, je crois, exige que vous vous en occupiez immédiatement. La Nouvelle-Orléans, la seconde ville commerciale de l'Union, qui, par sa position unique, commande les trois-quarts du commerce du Golfe, non-seulement n'a pas de dépôt de marine, mais n'a même pas dans son port un seul navire du gouvernement, tandis que presque toutes les villes situées sur l'Atlantique ont un chantier de marine et un bâtiment de guerre pour les protéger. Il serait oiseux de m'étendre sur les avantages que présente notre ville pour l'établissement d'un dépôt. J'espère que vous vous empresserez d'adresser un mémoire à ce sujet au secrétaire de la marine.

Le bureau de santé a rempli ses devoirs avec zèle pendant l'année qui vient de s'écouler, bien qu'empêché jusqu'à un certain point par les restrictions qui lui sont imposées. Il faut espérer cependant qu'en vertu de la nouvelle loi passée à la dernière session de la Législature, le bureau pourra exercer ses fonctions à la satisfaction et au profit du public.

L'augmentation des délits et des crimes rend nos prisons insuffisantes. Je dois dire que cette augmentation est due à l'usage des liqueurs fortes.

Avant de clore une communication qui a déjà dépassé les limites ordinaires, j'observerai avec plaisir que le département des pompiers a continué pendant ces dernières années à élargir sa sphère d'utilité et d'activité. De nombreux incendies ont éclaté dernièrement, mais ils ont été maîtrisés chaque fois par les pompiers, malgré le manque d'eau. Je ne connais pas de classe de citoyens qui mérite plus le respect et la confiance du public que les pompiers. Leur amour de l'ordre et de la loi, leur désintéressement et leur bravoure sont connus de tout le monde et leur vaudront toujours les sympathies de leurs concitoyens.

D'après les renseignements qui m'ont été fournis, par le Trésorier des Municipalités, et le Contrôleur de la caisse générale d'amortissement, le total de la dette s'élève à 7,189,449—47.

Il arrive souvent que les hommes publics en remplissant consciencieusement leurs devoirs n'obtiennent pas l'approbation de leurs concitoyens. J'ai dû subir ce malheur; je m'attends à une opposition loyale et je me rappellerai aussi que parmi les mesures que je croirai convenable de vous soumettre, quelques-unes seront toujours désapprouvées par une partie du public. Je me placerai cependant audessus des considérations personnelles, et je continuerai à suivre le sentier du devoir, n'ayant d'autre vue que le bien public, et avec l'espoir que j'aurai votre concours et celui de mes concitoyens.

J'ai l'honneur d'être, &c.

A. D. CROSSMAN, Maire.

Sur motion, cette partie du message qui a rapport aux *water works* et à la distribution de l'eau dans la ville, est référée à un comité spécial de trois membres.

Le Président nomme pour former ce comité MM. Jarvis, Bénit et Cucullu.

Sur motion, le Président nomme les comités permanens. Ils sont composés de la manière suivante:

Comité de finances—MM. Caldwell, Jarvis et Bienvenu.

Comité des cours et prisons—MM. Allan, Vandergriff et Bénit.

Comité des réclamations—MM. Bénit, Cucullu et Waterman.

Comité du jury de police—MM. Tompkins, Lugenbuhl et Roselius.

MM. Menard et M. Bonnabel, directeurs de la première Municipalité, [illegible]

Sur motion, cette partie du message du Maire qui a rapport à un dépôt naval à la Nlle Orléans, est renvoyée à la prochaine délibération et mise à l'ordre spécial du jour.

Sur motion, cette partie du message du Maire relative à l'augmentation des crimes et des délits et à l'insuffisance des prisons, est référée à un comité spécial de trois membres.

Le Président nomme, pour former ce comité, MM. Lugenbuhl, Waterman et Vionnet.

Sur motion, les affaires non terminées dont étaient chargés les comités permanens de l'ancien Conseil, sont référées aux nouveaux comités permanens du Conseil.

[illegible]

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

Mercredi soir, 8 mai 1850.

Le marché au coton a été très plat; les ventes de la journée n'atteignent à peine à 1,000 balles aux anciens prix.

Quelques [illegible] pour consommation [illegible]

La farine n'a pas varié; les ventes ont été de 1,000 barils. 7,000 barils mais ont été faits de 90 cts le boisseau.

Les provisions sont peu demandées—Mess porc, $10—Prime, $9 le baril. La graisse est active.

Le whiskey se vend 20 à 2½ cts le gallon pour le rectifié.

Le change est le même.

Le fret est très plat.

Vente par catalogue de marchandises sèches.

☞ Nous appelons l'attention des acheteurs de marchandises sèches de la ville et de la campagne à la vente par catalogue d'un magnifique assortiment de marchandises sèches qui sera faite aujourd'hui à 10 heures, par P. F. Petitpain, à son magasin d'encan No 8, rue de Canal; l'assortiment se compose de 150 colis et lots de marchandises nouvelles; 24 caisses indiennes nouveaux dessins de la manufacture de Bird; 22 caisses mouchoirs anglaises et 6 balles couvertes françaises de Grenier, légèrement avariées.

G. Talamon, 44, rue de Chartres.

☞ L'attention des acheteurs de la ville et de la campagne est appelée sur la vente à l'encan de un stock de marchandises sèches françaises qui aura lieu mardi 14 mai 1850.

G. TALAMON.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPEDIES.—

Navire Memphis, Bunker, pr New-York.
Ashburton, William, pr Gênes.
Barque Oheokee, Getty, pr Charleston.
Tam Gener, Pujol, pr Barcelone.
Emanuel, Hansen, pr New-York.
Goëlette Mainet, Gammon, pr Tampa Bay.
Two Marys, Silva, pr Apalachicola.
Henry Flemington, Endsell, pr Mobile.

—ARRIVES.—

Steamship Ohio, Schenck, de New-York.
Brick Fernand, Garee, de St Pierre (Martinique).

—STEAMERS.—

Iowa, Morehouse, de St Louis.
Fanny Smith, Richard, de Louisville.
Belle, Church, de Memphis.
Gipsey, Ure, de Bayou-Sara.
Cora No 2, Keating, de Camden.
Mobile, Sutton, de Mobile.
Fashion, Martin, de la Côte.
F M Streck, Swank, de Lafourche.
Gov Bent, Giddy, de Boteville.
Sultana, Cable, de St Louis.
Boston, Price, de Louisville.

—MEMORANDA.—

NEW YORK, 20 avril—Expédié, navire Washington, Davis, pour la Nlle-Orléans;—Arrivé, navire Creole, Foster, de.

BOSTON, 27 avril—Arrivé, brick Carleton, Percy, de la Nlle-Orléans.

PHILADELPHIE, 28avril—Arrivé, brick Emily, Young, de la Nlle-Orléans.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

[de Liverpool.]

Niagara, pour New-York....... le 27 Avril

[d'Amérique.]

Niagara, de New-York........ le 10 Mai

☞ Le brick PALMETTO, venant de Marseille, est en déchargement entre les rues Ste-Anne et Dumaine. Les consignataires ne seront pas responsables des fautes dans le délai de cinq jours. P. LONGIS, 47, rue Vieille Levée.

☞ Le capitaine ni le consignataire du brick Palmetto, venant de Marseille, ne seront pas responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du dit navire. 47, rue Vieille Levée.

PROCLAMATION

Par Joseph Walker,

Gouverneur de l'Etat de Louisiane.

Attendu qu'il a été dûment prouvé que Bartholomew Mullen a commis le crime de meurtre sur la personne de Patrick Bowne, à Alger sur la rive droite du Mississipi, j'ai donc jugé convenable de lancer ceci, ma proclamation, offrant par là le bon peuple de cet Etat à donner aide et assistance pour arrêter et conduire en justice le perpétrateur du dit crime; j'offre en outre au nom de l'autorité de cet Etat une récompense de trois cents piastres pour l'arrestation du dit meurtrier, Bartholomew Mullen. Il a environ cinq pieds dix pouces de haut, les os des joues saillans, et parle avec un accent assez prononcé pour trahir sa nationalité, bien qu'il soit né en Amérique, porte une barbe très visible.

Donné sous ma signature à Baton-Rouge, le 6 mai 1850 et la soixante-quatorzième année de l'indépendance des Etats-Unis.

JOSEPH WALKER.

Par le Gouverneur:
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

Marie Delphine Guerin, femme de L. C. Jumonville [illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE ORLEANS.—Présent l'hon. A. Les juge—Dans cette affaire, la Cour faisant droit à la requête du pétitionnaire, ordonne et décrète que jugement soit rendu en faveur de la demanderesse, Marie Delphine Guerin, et contre le défendeur, Louis Coulon Jumonville, son mari, prononçant séparation de biens entre elle et son dit mari et dissolution de communauté et existant entr'eux; et il est ordonné que les esclaves Emiling, Céleste et Cécile, soient reconnus comme la propriété individuelle de la pétitionnaire, et que le défendeur soit en outre condamné aux frais. Jugement rendu le 6 mai 1850. Jugement signé le 8 mai 1850. Signé, J. N. LEA, juge.

Pour copie conforme.
(L.S.) Signé, E. DE ARMAS, Dépt. Greffier.

PEINTURE BLANCHE D'ANGLETERRE—En déchargement du navire Isaac Newton; Quelques centaines de barillets peinture blanche d'Angleterre, 1re qualité, à vendre par GAMBLE & BOYLE, 91, rue Bienville.

ON DEMANDE DES TONNELIERS—S'adresser à TH. BAILLY BLANCHARD & Co, 96, rue de la Douane.

Marchandises sèches pour compte d'une consignation.

LES soussignés désirant clore immédiatement leur stock de saison, appellent l'attention des dames sur le bel assortiment de marchandises sèches qu'ils ont en ce moment en magasin et qu'ils offrent à vendre au-dessous de leur valeur réelle. Une attention toute particulière est appelée sur leurs barèges français fonds blancs, à bouquets détachés, qu'ils offrent en vente à moitié prix. M. M. HAGGETT BRO.

BOUCHONS—800 milliers bouchons fins, surfins, superfins pour bouteilles; 30 milliers bouchons à dame-jeanne. A vendre par NUMA LACOSTE, 147, rue Royale.

C. GODIN, Libraire, Relieur, Papetier, Rue de Chartres, No 133,

FAIT des abonnements à l'Illustration à $6 pour un an et $4 pour 6 mois, les numéros du 18 et 30 mars derniers sont arrivés.

En vente: Prudhon—Confessions d'un Révolutionnaire, 1 vol. Idées d'un Révolutionnaire; Système des Contradictions.

Pièces de Théâtre: Un Oiseau de passage. La Fe're aux Jésus, Nos. de 1 à 4. La Cl ôte de fillau par Ver. Séjour. Atelier de reliure des mieux soignées et les plus bas prix.

LES PLUS JOLIS MANTELETS qui se soient jamais parvenus en ville viennent d'être reçus par le soussigné. [illegible]

Eau de Cologne en qualités supérieures [illegible]

P. L[EVERRIER], 78, rue de Chartres [illegible]

[illegible]

Mme F. FRYER

[illegible]

M. CHARLES GUVILLIER, AVOCAT, NOTAIRE-PUBLIC, Bureau, No. 171, rue Royale.

PENSION DE L'ACADEMIE. [illegible]

L'ETABLISSEMENT [illegible]

Bureau de la Compagnie du Canal de Barataria et Lafourche. No 9, rue Bienville.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires, que l'élection annuelle de cinq Directeurs pour servir pendant l'année courante, aura lieu au bureau de la Compagnie, lundi, 3 juin prochain, de 10 heures à 2 heures A. M. 7mai—3poam G. MAY, Secrétaire.

A vendre a l'amiable.

LE soussigné devant quitter la Nouvelle-Orléans désire vendre:

TROIS MAISONS, dont deux se trouvent situées rue St-Pierre, entre Bourgogne et Dauphine, portant les Nos 139 et 141. Les maisons sont de quatre appartemens, cuisine dans la cour, water-works, &c., et sont occupées jusqu'au mois d'avril 1851.

L'autre maison est située à l'encoignure des rues Dauphine et St-Anne, cuisine louée, water-works, et cette propriété est également occupée jusqu'au mois d'avril 1851.

Les personnes qui désireraient les visiter peuvent le faire en s'adressant à M. Philippe Avegno, et celles qui désirent les acheter, peuvent se présenter avant le 15 du courant au soussigné. 7 mai—7 EUGENE DEMARCEL.

LIQUIDATION.

LA société existant sous la raison de commerce Tiblier frères, devant être dissoute à la fin du présent mois, les soussignés préviennent le public de la Nouvelle-Orléans et de la campagne et le public en général, qu'à partir de ce jour ils vendront leur stock de marchandises à 25 pour cent au dessous du prix coûtant, se composant d'un grand assortiment de marchandises françaises très convenables pour la saison. Choisies et importées par un de ces messieurs venant d'arriver de France. Les dames sont instamment priées de venir les visiter convaincues qu'elles y trouveront leur avantage. TIBLIER FRERES, Encoignure Dumaine et Condé, et encoignure Camp et Julie.

P. S. Toutes les personnes qui doivent à la dite société sont priées de venir régler leur compte dans le plus bref délai.

M. C. Tiblier, encoignure Hôpital et Condé, désirant se retirer totalement des affaires, offre à vendre les marchandises de ce magasin avec la même réduction que celle désignée ci-dessus. Nouvelle-Orléans, le 3 mai 1850. 7 mai—3m

A VENDRE—3,000 bouteilles et demi-bouteilles vides de différentes formes. S'adresser No 2, rue Bienville. 7 mai ☞

UNE femme pouvant donner de bonnes références, trouverait de l'emploi pour s'occuper d'un petit ménage. S'adresser rue des Remparts, No 51. 7mai—3

AVIS.—Les créanciers de la maison MARRE & MOLAISON, de Ouest Bâton-Rouge, sont priés, vu le décès de M. Th. Molaison, d'adresser leurs comptes sous quinzaine à M. Alfred Marre à Bâton Rouge, chargé de liquider les affaires de la société, dans les dix jours du présent avis. 7 mai—10f vko

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Callander, venant du Havre, 30 caisses absinthe de Bertould fils, étiquette à la croix fédérale; 30 caisses kirsch de Bertould fils, étiquette à la croix fédérale. 7mai J M CURIEN, 28 rue Domaine

SALSEPAREILLE—20 balles en débarquement de la goëlette Oregon, de Tampico, à vendre par B. VALLS, 37, Commune. 7 mai

CUIRS—850, en débarquement de la goëlette Oregon, de Tampico, à vendre par B. VALLS, 37, Commune.

SAUCISSONS—Reçu par le steamer Constitution, 5 caisses saucissons St Louis, et à vendre par DUFOUR, WILLIAMSON & CO., 35, rue Natchez.

GUIGNOLET D'ANGERS—150 paniers de 6 et 12 bouteilles véritable guignolet d'Angers, en débarquement du navire James Pennel, de Bordeaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 7 mai—6 No 60 rue St. Louis

EN débarquement du navire James Pennel, de Bordeaux, barriques vin rouge, [illegible] St-Julien, [illegible] caisses de pipe eau-de-vie Ph. Godard, [illegible] 8 demi et 16 quarts de pipe eau-de-vie Ph. Godard, à vendre par EUG. ROCHEREAU, 6 mai 17 et 19, rue St. Louis.

CHAUX—600 barils de Thomaston, en déchargement et à vendre par THS ELOIS, 91, rue des Magasins.

CIMENT—600 barils Rosendale et ciment hydraulique, des meilleures marques, à vendre en lots à la convenance des acheteurs par THS ELOIS, 91, rue des Magasins.

PLATRE DE PARIS—350 barils Worthampton et Newark, à vendre par THS. ELOIS, 91, rue des Magasins.

BRIQUES A FEU—20,000 briques à feu, Anglaises, et de Pensacola, à vendre par THS. ELOIS, 91, rue des Magasins.

SUCRE—70 caisses sucre blanc et jaune de la Havane, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, No 3, rue Front.

CIGARES.—800 milliers cigares de la Havane de toutes dénominations et marques, d'importation directe, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, No 3, rue Front.

INDIGO.—5 surons indigo de Guatemala pour cotonnades, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, No 3, rue Front.

CHEMINEES—5 cheminées en marbre venant de Gênes, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, No 3, rue Front.

EN débarquement du navire Rosina, capitaine Bellaveyre, et à vendre par les soussignés: 10 barriques vin rouge bon pour familles. BOYER FRERES, Encoignure Moreau et Mandeville, 3me Municipalité. 25 avril

INCESSAMMENT attendu par les navires James Pennell et Emma Watts, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés: 95 barriques vin rouge (marques diverses) et bon ordinaire. BOYER FRERES, Encoignure Moreau et Mandeville, 3me Municipalité. 25 avril

GENIEVRE DE HOLLANDE.

LE soussigné, seul importeur de la marque célèbre de Blankenheym, offre à vendre 80 pipes de ce genièvre supérieur, en débarquement du brick Hope, ou lot à la convenance des acheteurs et à des conditions libérales. JAMES FLINT, 55, rue Commune.

L. BINOCHE,

30, RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE DOUANE, 30.

A L'HONNEUR de prévenir les dames, qu'étant sur son départ pour France et voulant renouveler entièrement son stock, il a fait subir une grande réduction de prix à ses marchandises.

Il profite de cette occasion pour prier les personnes qui voudront bien lui confier leurs commandes de lui remettre leurs notes avant le 20 mai. Il mettra tous ses soins à les remplir à leur satisfaction. 20 avril—15

MAGASIN DE SOIERIES EN GROS AU COMPTANT.

C. YALE Jr. & Co,

Soieries nouveautés.—Chapeaux de paille, fantaisies, —Articles pour modistes, —Rubans, dentelles, —Gants, shals, [illegible] No 27, rue des Magasins, Entre Commune et Gravier.

A. LANUSSE & Co. MARCHANDS DE CHARBONS.

ONT constamment en mains un approvisionnement de charbon de English Canal, Pittsburgh et Anthracite. [illegible]

Brandy et Genièvre.

ON peut acheter, par n'importe quelle quantité, AUX PRIX DES ENCANS, du Brandy et du Genièvre. [illegible] J. McDONNELL, Encoignure St-Philippe et Remparts. 15 mars

WHISKEY ECOSSAIS—2 pipes whiskey Campbelton, dans un magasin de la douane à vendre par DUFOUR & WILLIAMSON, 35, Natchez.

EAU DE VEAU—En débarquement du navire Jersey, à vendre par les soussignés, 40 douzaines boîtes de veau. DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 35, rue Natchez.

CORDAGES—150 rouleaux cordages goudronnés, [illegible] SECCOMB & VOORHIES, 14, Tchoupitoulas.

BEURRE ET FROMAGE—[illegible] SECCOMB & VOORHIES, 14, Tchoupitoulas.

CERISES A L'EAU-DE-VIE—[illegible]

[illegible]

SOCIEDAD IBERA DE BENEFICENCIA MUTUA.

Los Socios se reunirán en Asamblea general, el jueves 9 del corriente, a las 4 en punto de la tarde, en la Sala de Orleans, entre las calles Real y Borbon.

Esta convocacion es a consecuencia, de no haberse efectuado la Asamblea citada para el sábado 4 del corriente, por la no prevision contemplada en el artículo 38o. [illegible] Nueva Orleans, 7 de Mayo de 1850. De orden del Presidente, FCO. DE FUENTES, Secretario. Tesorero. 7mai—3f

$ 1,000 de récompense.

UNE récompense de MILLE PIASTRES sera payée à quiconque fournira un témoignage qui pourra faire condamner le coupable ou les coupables, dans le délit du feu criminel, qui incendie les bâtiments occupés par M. J. C. Schmidt, rue des Remparts, entre St-Louis et Toulouse. Nouvelle-Orléans, le 3 mai 1850.

J. M. LAPEYRE, Président de la Compagnie d'Assurances d'Orléans.
JOHN PEMBERTON, Président de la Compagnie des Marchands.
Cas BRIGGs & Ss ODEN, Agents du General Mutual Insurance Company.

AVIS.—Les soussignés ayant été requis par Son Excellence le Gouverneur Walker, annoncent au public pour la ville et paroisse d'Orléans, que [illegible] ADOLPHE MAZUREAU, Notaire. [illegible]

FASHIONABLE STORE.

J. DUCOURNAU

[illegible] J. DUCOURNAU.

N. B. Les personnes qui doivent à l'ancienne maison J. Ducournau et Co. sont sollicitées par le présent avis de ne payer leurs comptes qu'au soussigné ayant seul le droit de recouvrer à son représentant légal. J. DUCOURNAU, Encoignure St-Charles et Commune

CHANDELLES de l'Etoile—300 caisses en déchargement du J. M. Hiles, et à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 8 mai 14, Tchoupitoulas

HUILE DE GRAINES—25 barils No 1, extra, en magasin et à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 8 mai 14, rue Tchoupitoulas

Cotons Osnaburg et Cotonnade.

25 balles 7|8 osnaburg bleu, manufacture Andrésie; 20 do 4|4 de do Ashland, 20 caisses 7|8 cotonnades fortes, big cabin, 10 de do de Florentine à raies. Venant d'arriver et à vendre par McDOWELL & PECK, 8 mai 86, Gravier.

CIGARES DE LA HAVANE.—Un grand assortiment des meilleurs cigares de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CASALLERO, 8 mai 22, Vieille Levée

EN magasin et à vendre par les soussignés: 100 paniers champagne: Belle Créole et Cordon bleu; 200 caisses vin St. Julien Médoc; 100 do do Cote Rotie; 100 do vermicelle et macaroni; 10 do eau verte stomachique, J. Fiquet, 20 do absynthe. PAUL JUGE FILS & CO, 27, rue St. Louis. 8mai

MADERE ET PORTO—100 barils imitation madère; 100 barils imitation Porto, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO, 27, rue St. Louis

VINS, BOUCHONS, COGNAC—8 barriques vieux Médoc Pauillac, 8 barriques vieux Médoc St. Estèphe; 10 do do St. Emilion; 10 do vin de Marseille; 10, 1|2 et 1|4 pipes cognac A. Camus; 20 balles de 20 milliers bouchons, à vendre par PAUL JUGE FILS & CO., 8mai 27, rue St. Louis

PROFESSEUR DEMANDE.

ON demande pour une famille respectable, résidant à la côte, à environ 60 milles de la ville, un professeur, dame ou monsieur, capable d'enseigner le français, l'anglais, (principalement cette première langue,) la musique et le dessin. Il est inutile de faire d'offre de services si l'on ne peut fournir les meilleures références pour le caractère et les capacités. S'adresser boîte C. 29, à la poste. 3fev—3m

Hotel Français et Espagnol.

37, BROADWAY—NEW-YORK, 37.

MADAME MONDON, connue depuis longtemps de Messieurs les voyageurs Louisianais, au No 37, Broadway, a l'honneur de leur annoncer qu'elle vient de considérablement agrandir son hôtel, 37, Broadway, à quelques portes plus bas, où se trouve considérablement agrandi par la maison qui est vaste et commode et est d'en offrir de jolis appartemens pour les familles.

Madame Mondon, comme par le passé, ne négligera rien pour rendre sa maison confortable et agréable aux voyageurs. 16 avril—3m

AUGUSTE BARRAUD, [illegible]

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir par le navire [illegible]

Cent-cinquante douzaines de gants, soie et fil d'Ecosse de première qualité, pour hommes et pour dames, ainsi qu'un très grand choix de cravates d'été, en batiste et étoffes foulards de haute nouveauté. Il recevra en même temps un grand assortiment de porcelaine et de cristaux.

On est toujours sûr aussi de trouver le meilleur et le plus grand choix de parfumerie que l'on puisse désirer.

P. & E. REILLY & Co

ONT l'honneur de prévenir les dames qu'ayant l'intention de dissoudre leur stock de marchandises, ils offriront en vente à partir de lundi 20 courant, les articles suivans:

AU PRIX COUTANT REEL D'IMPORTATION:

Ginghams français bon teint depuis 12 cents; de do unis; Batiste d'Ecosse brodée; Jaconats dessins nouveaux; do do Pekin; do deuil et demi deuil; Organdis français depuis 25 cents la yarde; do deuil Paris haute nouveauté; Barèges 3 & 3 quarts, nouveaux dessins; do très riche brodé sur fond de couleur; do unis toutes nuances; Grenadines unies et brodées; Toiles de l'Inde; do unies; Batiste fil de couleur riches et nouveaux; Crêpe de Chine et Grenadines unies pour robes; Etamine, alpacas et bombasine; Châles Hernani pour deuil; Fourreaux français de couleur, petits dessins; Mouchoirs à ourlets, toutes descriptions; Gants en peau, soie et fil; Mantelets de dentelle depuis $7.

LINGE DE TABLE:

Serviettes rayées et damassées; Damassé de 6 à 14q4; Nappes 7 à 9q4; Serviettes 5q8, 3q4 et 4q4.

TOILES A DRAP:

Un assortiment complet des meilleures fabriques. Particulièrement les lot de 50 pièces de 12q4 que nous vendrons à un prix extrêmement avantageux.

TOILES A CHEMISES:

Sans apprêt depuis 25cts la pièce. Toutes des toiles seront vendues avec garantie entière et nous les reprendrons dans le cas où il s'y trouverait le moindre défaut.

VALENCIENNES:

Nous appelons particulièrement l'attention des dames sur notre assortiment de valenciennes et autres dentelles que nous n'avons pas compris parmi une dénomination [illegible] Nous mettrons à leur service.

P. & E. REILLY & Co. 27 avril

CHEMISES, CRAVATES, GANTS, &c

LAGAY & LECANU.

29 rue de Chartres.

Successeurs de J. B. Desvergnes & Co.

OFFRENT à vendre à des prix modérés, les marchandises suivantes [illegible]

[illegible]

B. TATOUT & Co. [illegible]

[illegible]

BUREAU DE L'EXECUTIF.

Baton-Rouge, 1er mai 1850.

EN vertu d'un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane intitulé: "Acte pour disposer de certaines propriétés publiques dans la ville de la Nouvelle-Orléans" approuvé le 21 mars 1850, Moi, JOSEPH WALKER, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane ferai offrir en vente publique, à la Bourse St-Louis, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans la ville de la Nouvelle-Orléans le 16 mai 1850, à midi:

PAR HENRY W. PALFREY, Encanteur.

Vingt six lots de terre formant une partie de l'îlet désigné sous le nom de Maison d'Etat et borné par les rues Canal, Commune, Baronne et Philippa, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et d'après un plan qui aura été fait de nouveau au moment de la vente.

Conditions de la vente.

Les acheteurs devront fournir leurs billets payables au bureau du trésorier de l'Etat de la Louisiane le 21 mars 1870 pour le montant respectif de l'adjudication qui leur aura été faite. Avant des billets séparés pour l'intérêt à raison de 5 pour cent par an du 1er juin 1850 et payable tous les six mois à la banque de l'Etat de la Louisiane à la Nouvelle-Orléans.

Les billets seront endossés à satisfaction et garantie par hypothèque spéciale sur les propriétés; et en cas de non paiement à échéance, ils porteront 8 p. cent par an d'intérêt.

Les lots Nos 2 et 14 seront vendus ensemble, ainsi que les lots 3 et 15, et 4 et 16. Les autres lots seront vendus séparément. [illegible]

Les acheteurs auront le privilège d'échanger leurs billets à quelque temps que ce soit contre des bons de l'Etat d'un montant égal, payables le 21 mars 1870.

Les actes de vente seront passés pardevant Charles A. Théard, not. public de la paroisse d'Orléans, et aux frais des acquéreurs.

Donné à Bâton-Rouge sous mon sceau et le sceau de l'Etat, ce 1er mai mil huit cent cinquante, la soixante quatorzième année de l'indépendance des Etats-Unis.

JOSEPH WALKER, Gouverneur de la Louisiane.

Par le Gouverneur: CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

BANQUE DE CITE.

Nouvelle-Orléans, 27 avril 1850.

AVIS est par le présent donné aux porteurs de billets de cette Banque et aux personnes qui y ont des dépôts, qu'un arrangement a été fait avec la Banque de l'Etat de la Louisiane, et que cette institution a consenti à recevoir sur demande, les billets et dépôts dûs par la première de ces banques, à sa maison de banque, rue de Camp, ancien local de la Banque de Cité.

Avis aux Actionnaires.

CONFORMEMENT à l'arrangement fait avec la Banque de l'Etat de la Louisiane, cette institution paiera également sur demande, aux actionnaires de la banque de Cité, au local ci-dessus désigné, la somme de cent piastres par action, la valeur au pair des actions, présentées pour être cancellées en déduisant au préalable le montant dû à cette banque par les actionnaires. R. J. PALFREY, Caissier

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ: dit l'Ecriture—Les enfans des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. L'Elixir procréatif Jung [illegible]

BON MARCHE!

LES soussignés ont l'honneur d'appeler l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne sur les articles suivants qu'ils vendront en gros et en détail à des prix les plus modérés possibles: [illegible]

[illegible]

6 mai T. COHEN & CO. No 65 Chartres, Rue Bienville.

Grande réduction de prix sur les Marchandises.

D. H. HOLMES, sur le point de partir pour l'Europe, offre à vendre son stock entier de marchandises à une réduction de 25 à 30 p. 0|0 sur les anciens prix: [illegible]

D. H. HOLMES, 114, rue Canal, entre Bourbon et Dauphine.

PORTRAITS

AU DAGUERREOTYPE.

Rue de Camp.

MR. MONNERET, [illegible]

☞ Ouvert de 8 heures du matin à 6 heures du soir. 1er mai—1m

AVIS AUX FAMILLES qui désirent aller passer l'été à la Campagne.

PLUSIEURS appartemens à louer à MANDEVILLE. Les appartemens peuvent loger plusieurs familles. [illegible]

LE DOCTEUR EDOUARD MARTIN, PREVIENT [illegible]

A vendre pour cause de départ.

UNE magnifique [illegible]

AVIS.—Un Monsieur qui habite dans cette ville [illegible]

NOTICE.—M. Ferdinand Henthal, [illegible] P. & E. REILLY. 13 avril—1m

THOMAS C. PAYAN & Co., 14, rue du Canal, 14, *Marchands, en gros et en détail, d'habillements confectionnés.*

MANUFACTURE LITTELL & PAYAN, 241, rue Broad, au premier, Newark, N. J.

CHANGEMENT DE DOMICILE. P. ULANAURE & CO., IMPORTEURS DE QUINCAILLERIE, [illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

Jeudi, 9 Mai 1850.

LE PROPHETE,

Grand Opéra en 5 actes et 9 tableaux, musique de Meyerbeer.

☞ On commencera à 6 3q4 heures.

Théâtre des Variétés DE PLACIDE—RUE GRAVIER.

JEUDI SOIR, 9 MAI 1850.

OLD HEADS & YOUNG HEARTS—Comédie.

Le spectacle sera terminé par un GRAND DIVERTISSEMENT.

Premières loges et parquets	75 cents.
Secondes loges	50 cents.
Galerie pour les hommes de couleur	25 cents.

Bénéfice de Mlle BARON.

Mlle EMILIE BARON a l'honneur d'annoncer au public et à ses amis que le spectacle dont le programme suit, donné pour son bénéfice [illegible] en cette ville sera

VENDREDI SOIR, 10 MAI 1850.

Le spectacle commencera par SKETCHES IN INDIA suivi de SWISS COTTAGE, opéra bouffe et SEEING HOLLAND, pièce burlesque, par les premiers sujets de la Compagnie. Entre les pièces les premiers danseurs de ballet exécuteront trois divertissements contenant différents pas nouveaux dansés par Mesdames Hilariot, Baron, H. Vallée, J. Vallée et MM. Mangin, Bouxary de Vegas et Pingely.

Les bureaux sont maintenant ouverts.

THEATRE ST-CHARLES.

GRANDE FETE MAGIQUE.

AUJOURD'HUI JEUDI 9 MAI,

Changement de Spectacle.

Les Mystères d'un Palais Enchanté, en deux rêves:—Les Plumes visibles et invisibles,—Le Panier de Fleurs merveilleux;—Comment on prouve que le blanc est noir;—L'Argent danseur;—Le Printemps et l'Automne;—12 Mouchoirs aeriens;—Les Rois de l'Indoustan;—Le Dictionnaire espagnol;—L'Horloge enchantée;—La Cloche de Lucifer et la Suspension aérienne de Mme Macalister.

Le Spectacle commencera à 8 heures.

Les Bureaux seront ouverts de 10 h. à 5 heures.

Galeries et Parquets, 75 cts;—2me Loges, 50 cts; —Parterres, 25 cts;—3me Galerie, 20 cts.

BENEFICE DE L'ASSOCIATION CHARITABLE DES POMPIERS.

UN MAGNIFIQUE FEU D'ARTIFICE préparé par M. Catoir, sera tiré sur la Place Lafayette, MARDI SOIR 21 courant. Billets 50 cents; on peut s'en procurer aux différents hotels ou chez les libraires et

J. N. Marks, 79, Tchoupitoulas.
J. E. Caldwell, 16, Poydras.
T. C. Poole, Greffier de la Deuxième Cour de District.
H. J. Leovy, 3, St Charles.
D. Paeon, chez Robb & Co.
L. C. Dillard, Municipality Hall.
S. G. Risk.
W. C. Tompkins, 4, rue des Magasins.
9 mai—5

LYCEUM HALL.

GRAND CONCERT D'ADIEU.

Dernier Concert de M. STRAKOSCH.

Vendredi Soir, 10 Mai 1850.

☞ Le grand compositeur WALLACE paraîtra pour la dernière fois à la Nouvelle Orléans. Au nombre des morceaux indiqués sur le programme, il jouera la Cracovienne et le Rêve, morceaux de sa composition.

Mme CASINI chantera le bel air d'Ernani, de Verdi, et un air de bravoure de *Sardanapale*, opéra de Strakosch.

STRAKOSCH jouera les morceaux suivants, de sa composition: *La Fille du Régiment, Magic Bell*, et une fantaisie sur un air national de Zampa.

Le Concert sera terminé par l'ouverture de Zampa, d'Hérold, exécutée par seize pianistes distingués, Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans, et MM. Wallace & Strakosch.

PROGRAMME.

1RE PARTIE.

1—Grande Fantaisie sur les airs favoris de la Fille du Régiment, de Donizetti, composée et exécutée par Strakosch.

2—Romance de Guillaume Tell, Rossini, par Mme Casini.

3—La Cracovienne, grande fantaisie composée et exécutée par M. W. Wallace.

4—Grand Air de Bravoure de Sardanapale, opéra de Strakosch, chanté par Mme Casini.

5—*A la demande générale:* Grand Duo pour deux pianos, sur un air favori de l'Eclair, composé par Wallace et exécuté par l'Auteur et Strakosch.

2ME PARTIE

1—LE REVE, Nocturne suivi d'une grande valse de concerto, composée et exécutée par Wallace.

2—Grand Air d'Ernani, par Verdi. Mme Casini.

3—Magic Bell, Rêverie sentimentale, suivie d'une grande fantaisie de Bravoure, composée et exécutée par Strakosch.

4—Grande ouverture de Zampa, exécutée par seize pianistes, amateurs et artistes distingués de la Nouvelle-Orléans.

Billets: $1—A vendre aux endroits ordinaires.

Le Public est invité à prendre les billets à l'avance afin d'éviter la confusion à la porte.

Le Concert commencera à 8 heures.

☞ M. Mayo ayant acheté l'*Echo de Son Serpent*, polka de Strakosch, annonce qu'elle sera en vente sous peu à son magasin, Bord, rue du Camp

JARDIN WASHINGTON.

Plantation McCarty 174 et 175, rue Levée, 3me Municipalité.

LE jardin Washington qui vient d'être ouvert au public offre aux promeneurs le lieu de promenade le plus agréable du Sud. Les visiteurs trouveront sous de beaux ombrages des rafraîchissemens de 1re qualité tels que crêmes à la glace, sorbets, soda waters, &c. M. Robert Chivers le propriétaire ne négligera rien pour faire de cet endroit le rendez-vous de la bonne société de la ville.

☞ Les omnibus partant de la rue Canal se rendent à deux lieux du jardin. Prix de [illegible] 27 av

SALLE DE BAL DU GLOBE,

Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver, et les bals auront lieu régulièrement tous les dimanches, mercredis, jeudis et samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre ces réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre y sera maintenu.

SALVADOR VIOSCA, propriétaire.
WHITLOCK, directeur.

N.B.—On trouvera dans l'établissement un café contenant des liqueurs et vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 oct—1y

WHITE-HALL,

No. 44, RUE ST-LOUIS,

SALON D'HUITRES, CAFE, &c., &c.

NOUS allons ouvrir le 1er décembre, dans la rue St-Louis, en face de la Bourse, un établissement dont le besoin se faisait sentir dans les limites de la Première Municipalité.

Nous avons fait construire un salon réunissant en même temps un café et un établissement pour la consommation des huitres.

Dans les dispositions que nous avons prises pour flatter les goûts du public, nous n'avons épargné aucune dépense, ni négligé aucune mesure tendante à donner un cachet de supériorité à notre établissement sur tous ceux de ce genre à la Nouvelle-Orléans.

Un homme d'une expérience reconnue est attaché à notre salon pour se procurer les meilleures huitres qu'il sera possible d'obtenir, et les liqueurs de la bar seront toujours du meilleur choix. Nous maintiendrons dans notre établissement le plus stricte décorum et nous tâcherons d'en faire un lieu de rendez-vous agréable pendant les longues soirées d'hiver.

Une magnifique salle de billard est attachée à la maison. Notre salon sera richement décoré, splendidement éclairé et les travaux que nous y faisons faire, à d'énormes dépenses, par des ouvriers de premier mérite, lui donnent une apparence fastueuse. 24 nov S. VIOSCA & Co.

COMPAGNIE DE NAVIGATION DU LAC.

LES actionnaires sont prévenus que l'élection de premier bureau de direction à la dite Compagnie aura lieu conformément à la Charte, lundi prochain 6 mai, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. au bureau de A. C. AINSWORTH, N. P. 28, rue du Camp.

Compagnie d'assurances de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, le 30 avril 1850.

A UNE élection tenue le 29 courant, les personnes dont les noms suivent ont été nommées directeurs pour l'année courante:

J. M. Lapeyre;	James Reed;
Geo Urquhart;	Wm Vogel;
P. Maspéro;	J. P. Benjamin;
F. M. Bousson;	J. Tuyes.
E. Rochereau.	

Et à une assemblée spéciale de la direction tenue ce jour, M. J. M. Lapeyre, a été unanimement réélu Président. 1er mai—6f J. TUYES, secrétaire

HORATIO DAVIS, NOTAIRE PUBLIC, RUE ST-CHARLES, Sous l'hôtel St Charles, près la rue Commune.

J. MAGNE, AVOCAT, [illegible] Bureau 83, rue de Chartres.

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat.

M. M. COHEN, DAVID C. LABATT, 22 Exchange Place [illegible] 24 juil—1a

D. DEBLIEUX Jr. MARCHAND COMMISSIONNAIRE, ET MARCHAND DE COTONS, TABAC ET CAFE DE LA HAVANE, 6 avril Rue Gravier, No. 34.

V. TARDE, Courtier. VENTE et ACHAT de toutes espèces de propriétés. Et PRETS D'ARGENT. 185, rue Canal, entre Bourgogne et Rampart.

GRANDE REDUCTION SUR LES ORGANDIS [illegible] M. M. [illegible] & Co. No 23, rue du Camp.

SOLLICITENT [illegible]

[illegible]